

Paris, le 30 juin 2006

Le Conseil d'Etat rejette le recours contre la licence Wimax détenue par IFW

Fin 2005, la société Neuf, filiale notamment de SFR, a sollicité l'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes*) afin d'obtenir l'abrogation de la licence de boucle locale radio détenue par IFW sur l'ensemble des régions métropolitaines.

L'ARCEP ayant estimé souverainement qu'une telle demande était infondée, la société Neuf a alors saisi le Conseil d'Etat pour que soit abrogée la licence détenue par IFW. Le groupe France Telecom / Orange, par un mémoire, est intervenu au soutien du recours de la société Neuf.

Ce recours vient d'être rejeté ce jour par le Conseil d'Etat qui valide l'argumentation développée par l'ARCEP sur ce dossier.

IFW et le groupe Iliad prennent acte du long retard engendré par cette procédure délibérément abusive qui les a pénalisés et en tireront les conclusions juridiques qui s'imposent.

IFW et le Groupe Iliad peuvent donc reprendre la création d'équipements innovants et le déploiement du Wimax en France.

Le Groupe Iliad est un acteur prépondérant sur le marché français de l'accès à Internet et des télécommunications avec Free (1^{er} opérateur ADSL alternatif avec 1 783 000 abonnés ADSL au 31/03/2006), Onetel et Iliad Télécom (opérateurs de téléphonie fixe), Kertel (cartes pré-payées) et IFW (Boucle Locale Radio). Créé en 1991, le Groupe Iliad emploie aujourd'hui plus de 1 000 personnes. Le Groupe Iliad est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole ILD.

Place de cotation : **Euronext Paris**

Lieu d'échange : **Eurolist A d'Euronext Paris (SRD)**

Code valeur : **ILD**

Code ISIN : **FR0004035913**

Classification FTSE : **974 Internet**

Membre du SBF 120 et du Next 150